

Objet : Halle multisports - Installation de caméras de vidéosurveillance

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président :

Informe à l'assemblée que le projet de construction de la halle multisports en cours, intègre l'installation de 5 caméras de vidéo-surveillance qui couvriront l'ensemble des espaces couverts (halle multi-sports) et extérieurs (Piste d'athlétisme, basket 3x3 et abords) et que cette installation se justifie au regard des risques de dégradation des équipements et permet de sécuriser les usagers ;

Explique que, conformément aux dispositions réglementaires, un dossier de demande d'autorisation doit être déposé en Préfecture accompagné d'une délibération du Conseil Communautaire ;

Invite dans ce cadre, le Conseil Communautaire à délibérer pour :

- Approuver l'installation d'un système de vidéo-surveillance au niveau de la halle-multisports et du plateau sportif de Novalaise intégrant 5 caméras installés sur la structure de la halle ;
- Autoriser le Président à entreprendre tout démarches relative à ce sujet et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE l'installation d'un système de vidéo-surveillance au niveau de la halle multisports et du plateau sportif de Novalaise intégrant 5 caméras installés sur la structure de la halle,

CHARGE le Président d'entreprendre toute démarche relative à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

